



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Guericq CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 51 - Congrès - Attribution de subventions - Première répartition au titre de l'année 2017

Congrès
Attribution de subventions
Première répartition au titre de l'année 2017

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de deux subventions à une association privée et à huit laboratoires universitaires dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques.

Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Congrès/colloques universitaires organisés par des laboratoires de l'Université de Franche-Comté :

- **400 € pour le Centre de Recherches Juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRJFC - EA 3225).** Il a organisé le 3 février 2017 un colloque sur la thématique «**Les Responsabilités du Dirigeant de Société**».

Ce colloque national a eu pour objectif d'évoquer, à travers différentes tables rondes, la responsabilité plurale du Dirigeant, du Chef d'entreprise ou encore de l'employeur. Il a permis aux participants de s'interroger sur la manière dont ces diverses responsabilités notamment pénales et civiles s'articulent, se confrontent, se complètent, se cumulent ou interfèrent les unes les autres. Les différents intervenants présents (Maîtres de conférences ou Professeurs à l'Université de Paris / Lorraine / Aix-Marseille, Magistrat du Tribunal Administratif, Procureur de la Cour d'Appel de Besançon, Avocat, Président du MEDEF de Franche-Comté,...) ont permis de présenter et d'échanger sur 6 thématiques.

Destiné aux étudiants avancés (Droit et Gestion), ce colloque a également été proposé à la formation continue afin d'intéresser notamment les praticiens (avocats en droit des affaires, pénal et social), les juristes d'entreprises, les dirigeants (TPE-PME), les mandataires judiciaires.

150 participants étaient attendus à l'UFR SJEPC pour cette journée. Le budget prévisionnel de ce colloque était de 4 165 €.

- **400 € pour le Centre de Recherches Juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRJFC - EA 3225).** Il organise les 16 et 17 mars 2017 un colloque intitulé «**Le Droit comparé et l'économie au secours de l'amiable**».

Ce colloque a pour objectif de réfléchir à la problématique des Modes Alternatifs de Règlement des Différends (MARD).

Ces 2 journées de colloque permettront de réaliser un Workshop international dans le cadre du Projet NUMARD (Numérique et Modes Alternatifs de Règlement des Différends). Ce workshop a pour objet de prolonger les travaux du rapport de l'Inspection Générale des Services Judiciaires d'avril 2015 consacrés au développement des Modes Amiables de Règlement des Différends et de rendre opérationnelles certaines conclusions. Ce colloque constituera la 2^{ème} phase du projet en mobilisant l'Economie comportementale et le Droit comparé. L'équipe de recherche pluridisciplinaire en Droit et Economie, organisatrice de ce colloque confrontera les éléments et conclusions du rapport de l'IGSJ (Inspection Générale des Services Judiciaires) d'avril 2015 avec le questionnaire réalisé dans le cadre de leurs recherches à la fois aux théories de l'Economie comportementale et aux expériences étrangères afin de mettre en évidence les freins nationaux aux développements des MARD et de rechercher si les facteurs de succès identifiés à l'étranger peuvent être transposés et utilisés en France, le but ultime de ce workshop étant de savoir si les facteurs identifiés font consensus auprès des experts de Droit Comparé et d'Economie Comportementale. Les éléments qui seront validés lors de ces 2 jours serviront à construire une application Smartphone et une interface Web d'information et d'aide aux choix des justiciables.

Cette manifestation scientifique sur les modes alternatifs de règlement des différends, s'inscrit dans la continuité de travaux menés au Centre de Recherches Juridiques de l'Université de Franche-Comté dans l'axe thématique «Nouveaux juges, nouvelle justice». Elle sera proposée à la formation continue des professionnels de justice (magistrats et avocats).

140 participants sont attendus à l'UFR SJEPC pour ces deux journées. Le budget prévisionnel de ce colloque est de 8 385 €.

- **400 € pour le Laboratoire de Mathématiques de Besançon.** Il organise conjointement avec l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) les 4 et 5 mai 2017 un colloque intitulé «**5^{èmes} Journées Bisontines de didactique et d'épistémologie**».

Ces journées bisontines seront organisées pour la cinquième année consécutive en 2017 et auront pour thématique «Le Symbolisme en mathématiques». Elles fonctionnent sur invitation et connaissent un succès croissant avec une augmentation du nombre de participants (40 à 60 participants attendus en 2017). Ce colloque organisé au sein du Laboratoire de Mathématiques de Besançon reçoit l'appui de la Fédération de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques de Besançon (IREM). De dimension pluridisciplinaire et internationale, il attire en général un public très varié à travers la place importante qu'il accorde à l'étude de questions vives liées à l'enseignement. Cette année, les diverses thématiques proposées s'appuieront sur les travaux de quatre séminaires organisés au sein du Laboratoire de Mathématiques, en présence d'universitaires issus de disciplines variées (physique, mathématiques, linguistique, didactiques, sciences de l'éducation).

Ce colloque existe depuis 5 ans à Besançon. Il participe à l'émergence d'un groupe de chercheurs et d'enseignants locaux investis dans un projet scientifique commun qui se concrétise par ces journées. Le caractère pluridisciplinaire de ces 2 journées offre désormais à cette manifestation un écho national et permet au Laboratoire de Mathématiques de Besançon de s'enrichir d'un événement ouvert aux enseignants et aux étudiants initiés à la recherche en enseignement des mathématiques permettant de valoriser leurs travaux.

40 à 60 participants sont attendus au Laboratoire de Mathématiques de Besançon pour ces deux journées. Le budget prévisionnel de ce colloque est de 5 000 €.

- **800 € à UTINAM** qui organise les 4 et 5 mai 2017 un colloque intitulé «**TRICOAT V - Finishair, journée technique sur les traitements de surface et leurs applications dans différents domaines, dont l'aéronautique, l'automobile et l'horlogerie**».

Ce colloque est organisé tous les 2 ans depuis 2009 et s'étale sur deux jours depuis 2013. Cette 5^{ème} édition associera à la fois TRICOAT (Traitements de surface par voie sèche, voie humide et revêtements polymères) à FINISHAIR (Traitements de surface consacrés à l'aéronautique). Il aura pour thématique «Les revêtements et protections : approches multiples dans l'industrie». Cette manifestation sera parrainée par l'UITS (l'Union des Industries de Traitements de Surface) et par la SST (Société Suisse des Traitements de Surface). Ce colloque international à caractère pédagogique et à haut niveau technique s'adressera à un large public (professionnels des traitements de surface, donneurs d'ordre, enseignants et chercheurs, étudiants en Licence professionnelle et en Master dans le domaine des Traitements de surfaces), soit environ 1 300 personnes au total. Il a pour objectif de répondre aux besoins régionaux, nationaux et transfrontaliers de la profession et de ce fait marque le rendez-vous singulier de la profession. Durant ces deux jours, conférenciers et congressistes seront accueillis dans le Grand Kursaal avec la possibilité d'entendre 17 conférences.

150 participants sont attendus au Grand Kursaal de Besançon pour ces deux journées. Le budget prévisionnel de ce colloque est de 30 000 €.

- **500 € pour le Laboratoire ThéMA UMR CNRS - Université de Franche-Comté.** Il organise les 17, 18 et 19 mai 2017 un colloque intitulé «Treizièmes rencontres Théo Quant».

Organisée depuis plus de 20 ans à Besançon, cette manifestation organisée par le Laboratoire ThéMA (Unité mixte de recherche CNRS dans le domaine de l'aménagement du territoire) a lieu tous les deux ans et regroupe de jeunes chercheurs en géographie titulaires du doctorat ou en cours, des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Ce colloque a pour objectif de confronter dans leurs avancées leurs recherches respectives en géographie quantitative et permet de regrouper des participants originaires de toute la France et de l'Europe francophone. Les intervenants invités en plénière ouvrent également vers des recherches internationales. Le laboratoire ThéMA, habituellement organisateur de ces rencontres sur février, a déplacé la date dans le calendrier de manière à offrir une autre vision de la région aux participants.

100 participants sont attendus à l'Espace Grammont de Besançon pour ces trois journées. Le budget prévisionnel de ce colloque est de 14 000 €.

- **700 € pour l'Institut FEMTO** qui organise les 30 et 31 mai 2017 le colloque «**SURFOCAP'17 - SURfaces FONctionnalisées pour applications CAPteurs**».

Le workshop international SURFOCAP'17 de Besançon sera la troisième édition de cette manifestation organisée en moyenne tous les deux ans. Fort des deux premières éditions organisées en collaboration avec des partenaires marocains des universités de Marrakech en 2012 et Agadir en 2015 qui ont permis de réunir chaque fois environ 80 participants, le laboratoire FEMTO envisage de donner une dimension européenne à ce colloque. Quatre thématiques majeures seront proposées lors de cette troisième édition à Besançon (capteurs chimiques, Biocapteurs, Surfaces nano-structurées, surfaces fonctionnalisées). Cette manifestation organisée sur deux jours prévoit quatre conférences plénières réalisées par des chercheurs invités de renommée internationale, chacun possédant une expérience reconnue dans l'une des quatre thématiques majeures proposées. Il est également prévu 14 conférences ainsi que deux sessions de

présentation par poster. Ce workshop international permettra de faire le point sur les avancées récentes dans le domaine de l'utilisation des matériaux innovants pour le développement des microsystèmes tels que micro capteurs chimiques, biochimiques ou physico-chimiques, domaine dans lequel les laboratoires de l'Université de Franche-Comté possèdent une expertise internationale reconnue. La proximité de pays limitrophes tels que l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne ou encore la Suisse permettra sans aucun doute de faire également venir de nombreux chercheurs de ces pays, l'annonce de ce workshop étant réalisé sur l'ensemble de l'Union Européenne. Cette nouvelle édition SURFOCAP'17 présente également une nouveauté par rapport aux deux précédentes éditions car elle sera organisée conjointement avec la journée de printemps du Club Micro-Capteurs Chimiques français (CMC2) qui fédère la majeure partie des chercheurs français dans le domaine des capteurs chimiques et qui compte environ une cinquantaine de membres.

100 participants sont attendus à l'ENSMM pour ces deux journées. Le budget prévisionnel de ce colloque est de 19 900 €.

- **600 € pour le Réseau de Chimie Théorique du Grand-Est (RCTGE).** Il organise les 8 et 9 juin 2017 le colloque «11^{èmes} rencontres du réseau de chimie théorique du Grand-Est».

Le Réseau Français de Chimie Théorique (DFCT) et en particulier son Pôle Grand-Est (RCTGE) regroupe quatre universités et neufs laboratoires de recherche. Le colloque organisé sur deux jours permettra d'accueillir une cinquantaine de chercheurs, enseignants-chercheurs, post doctorants et doctorants venus des universités partenaires (Strasbourg, Reims, Metz, Nancy ou Dijon) organisatrices des précédentes éditions. Cette rencontre bisannuelle sera l'occasion de présentations scientifiques et de discussions riches entre les différents acteurs de la chimie. Ces rencontres contribueront à la visibilité scientifique, culturelle et touristique de la Ville de Besançon. L'accueil de ces rencontres à Besançon permettra, d'une part de mettre en valeur les activités scientifiques et notamment les collaborations internationales avec le Brésil, l'Ukraine et les USA ainsi que les travaux sur la recherche contre le Cancer pour laquelle Besançon est un leader reconnu, y compris à l'étranger et, d'autre part, de montrer l'attractivité du laboratoire, de la Ville de Besançon et de la Région. Ces rencontres permettront en outre de construire et perfectionner un module d'enseignement en niveau Master 2 pour les Etudiants des différentes Universités du Réseau.

55 participants sont attendus à la Bouloie pour ces deux journées. Le budget prévisionnel de ce colloque est de 5 836 €.

- **500 € pour l'Institut FEMTO (Département Temps Fréquence).** Il organise du 26 au 30 juin 2017 le séminaire «European Frequency and Time Seminar».

L'Institut FEMTO-ST a été créé le 1^{er} janvier 2004 par la fusion de 5 laboratoires de Franche-Comté actifs dans les domaines de la mécanique, de l'optique et des télécommunications, de l'électronique, du temps-fréquence, de l'énergétique et de la fluide. Le Séminaire Européen Temps-Fréquence (European Frequency and Times Seminar) est organisé par le Département Temps-Fréquence de l'Institut, héritier de la tradition horlogère bisontine et véhiculant auprès des instances nationales du CNRS une image très forte de Besançon, ville de l'horlogerie, du temps-fréquence et de la précision. Organisé dans une ville qui représente plusieurs siècles de tradition scientifique et industrielle dans le domaine de la précision horlogère et la mesure du temps, cette 5^{ème} édition se déroulera sur 5 jours et proposera un enseignement complet ainsi que des travaux pratiques appliqués aux problématiques du Temps Fréquence. Il a vocation à toucher un large public, à savoir des ingénieurs, doctorants, jeunes scientifiques, agents du CNRS, voire experts pour des entreprises spécialisées (Thalès,...). Comme lors des précédentes éditions, l'EFTS vise un public international.

35 participants sont attendus à l'ENSMM pour ces cinq journées. Le budget prévisionnel de ce séminaire est de 19 500 €.

Congrès/colloques privés organisés par des associations :

- **1 000 € pour Autocars GTV qui a organisé** le jeudi 2 février 2017 le «Salon du Tourisme» au Palais des Congrès de Micropolis.

Pour sa 2^{ème} édition, le Salon du Tourisme a ouvert ses portes aux professionnels du Tourisme. Dans le cadre de la sortie du nouveau Catalogue Autocars GTV «Voyages et excursions 2017», cette journée a permis de faire découvrir à des responsables CE, associations, chefs d'entreprises et particuliers, les professionnels qui composent ces voyages à Besançon, en Franche-Comté, en France, en Europe et ailleurs (journées thématiques, croisières, cabarets...). Une soixantaine de stands d'exposition ont été prévus : hôtels, parcs d'attractions, destinations d'ici et d'ailleurs (Citadelle, Office de Tourisme de Besançon, Office de Tourisme de Dijon, Comité du Tourisme du Périgord...).

Plus d'une centaine d'exposants ont participé à cette journée. Le budget prévisionnel de ce salon est de 23 910 €.

- **1 000 € pour l'association du Groupe d'Etudes en néonatalogie de Franche-Comté qui organise** les 1^{er} et 2 juin 2017 les 7^{èmes} journées Francophones Nidcap à l'ENSMM.

L'association du Groupe d'Etudes en néonatalogie de Franche-Comté a pour objet de mettre en œuvre, de réaliser et de promouvoir toute recherche en santé publique, notamment biomédicale, épidémiologique, pharmacologique dans le domaine de la pédiatrie et de la néonatalogie et propose également des formations aux professionnels de périnatalité. Elle organise, pour la première fois en Franche-Comté, ce congrès francophone à rayonnement européen orienté sur une approche synonyme de grande qualité de soins. Il sera basé sur la thématique de l'individualisation des soins et sur l'alliance soignants / patients / familles.

400 participants sont attendus à l'ENSMM pour ces deux journées. Le budget prévisionnel de ce congrès est de 27 000 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 6 300 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 4 300 € sur la ligne 65.95/65731.0089052 CS 10036 (congrès universitaires)
- 2 000 € sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036 (congrès privés).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces dix subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme CAULET, M. FOUSSERET, M. BODIN (2), M. POUJET et Mme PESEUX (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant


Nicolas BODIN,
Deuxième Adjoint.

